PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

Bulletin Spécial

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 2 • Mars 2021

Avis public

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

12 avril à 19 h 30

Séance en visioconférence
(Séance à huis clos)

À l'intérieur :

P 2 | Avis public

P 4 | Formulaire de demande de scrutin référendaire

Gilles Carpentier
Maire

Ginette Gauvin
Siège # 1

René Poirier
Siège # 2

Bernard Cayer
Siège # 3

Jean-Guy Chassé
Siège # 4

Vacant
Siège # 5

René-Carl Martin
Siège # 6

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABILES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 15 mars 2021, le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le règlement numéro 21-525 intitulé : ***Règlement 21-525 décrétant une dépense de 902 000 $ et un emprunt de 902 000 $ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques (règlement numéro 21-528)*** décrétant un emprunt de 902 000 $.

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander à ce que le présent règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Pour ce faire, cette demande doit être transmis par écrit et contenir les éléments suivants : le numéro et/ou titre du règle faisant l'objet de la demande ainsi que les noms, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature.

   La demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

   Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

3. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 15 avril 2021, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, situé au 3541, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine ou à l'adresse de courriel suivante : dg@stemariemadeleine.qc.ca.

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 21-525 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 18. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 21-525 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 8 h 30 le 16 avril 2021, au bureau municipal de Sainte-Marie-Madeleine situé au 3541, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine, J0H 1S0 ainsi que sur le site Web.

NOUS JOINDRE

Mairie et administration
3541, boul. Laurier | 450 795-6272
info@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire
3549, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca
loisirsstemm

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi | 8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30
Vendredi | 8 h 30 à midi

Urbanisme
3541, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 104
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Inspecteur municipal
3541, boul. Laurier | 450 795-6272, poste 105
info@stemariemadeleine.qc.ca

www.sainte-marie-madeleine.ca

6. Le règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la Municipalité dans la section *Données ouvertes*; il peut être également envoyé à toute personne en soumettant la demande.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Être présent sur la liste nommée *Les personnes visées par ledit programme* de l'annexe II du règlement 21-525 (annexe C du règlement 21-528);

8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;

   - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

   - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;

   - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale

   - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 15 mars 2021 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues en communiquant avec la Municipalité :

3541 boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine, Québec, J0H 1S0

Téléphone : 450 795-6262 • Télécopieur : 450 795-3180
Courriel : dg@stemariemadeleine.qc.ca

https://sainte-marie-madeleine.ca/

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 31e jour de mars 2021.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

Numéro ou titre du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance visé par la demande de scrutin référendaire

Numéro (lettres moulées) : _____

Titre (lettres moulées) : _____

Je, soussigné, déclare que je suis une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et demande la tenue d'un scrutin référendaire sur le règlement 21-525, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Prénom et nom (lettres moulées) :

_____

Adresse donnant le droit à l'inscription sur la liste référendaire (lettres moulées) :

_____

Qualité de personne habile à voter

☐ domicilié
☐ propriétaire d'un immeuble
☐ occupant d'un établissement d'entreprise
☐ copropriétaire d'un immeuble
☐ cooccupant d'un établissement d'entreprise

Signature

_____

Coordonnées (facultatif) [1]

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Déclaration de la personne ayant porté assistance à la personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande de scrutin référendaire (à remplir, le cas échéant)

Je déclare avoir porté assistance à la personne habile à voter dont le nom et l'adresse figurent ci-dessus et que je suis :

☐ son conjoint ou un parent;
☐ une personne autre que son conjoint ou un parent et que je n'ai pas porté assistance à une autre personne habile à voter qui n'est pas mon conjoint ou un parent au cours de la présente procédure de demande de scrutin référendaire.

Prénom et nom (lettres moulées)

_____

Signature

_____

[1] Ces coordonnées seront utilisées seulement pour communiquer avec vous si des précisions sont requises pour le traitement de votre demande.

Imprimé sur papier FSC